

PARLEMENT WALLON

SESSION 2000-2001

29 NOVEMBRE 2000

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT WALLON POUR L'ANNÉE 2001

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du Règlement et de la Comptabilité

par

M. L. Walry

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie le mercredi 29 novembre 2000 pour examiner le projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2001 (1).

(1) *Ont participé aux travaux*: MM. Antoine, Bayenet, Mme Bertouille, MM. Damseaux, Desgain, Hofman, Javaux, Lebrun, Liénard (Président), Smeets, Tiberghien, et Walry (Rapporteur).

Ont assisté aux travaux:

M. Collignon (Président du Parlement), M. Josse.

COMMENTAIRE

I. INTRODUCTION

Le budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2001, établi sur base des besoins estimés, est de 1.486.000.000 francs belges se répartissant en 1.376.919.006 francs belges pour les dépenses courantes, 74.100.000 francs belges pour les dépenses de capital et 34.980.994 francs belges pour les dépenses de T.V.A.

L'accroissement par rapport au budget de l'année 2000 est de 45.000.000 francs belges, soit 3,1 %.

II. COMMENTAIRE DES LITTÉRAS

Ne font l'objet de commentaire que les littéras et articles qui ont connu des modifications notables par rapport à l'exercice 2000.

DÉPENSES COURANTES

A2 MEMBRES

Ce poste a été établi dans le respect des décisions prises en application de l'article 31 ter de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 ainsi que de la loi du 7 avril 1995 concernant le statut fiscal des membres des assemblées parlementaires.

Les prévisions budgétaires tiennent compte d'une possibilité d'indexation.

Le montant global des dépenses diminue en raison de la fin des versements afférents aux indemnités de départ consécutives au renouvellement du Parlement wallon du 13 juin 1999.

04. Collaborateurs des membres et des groupes politiques

La prévision des dépenses tient compte de la fin du coût du renouvellement du Parlement (préavis), mais aussi d'une indexation de 2 % et des conséquences de l'application du principe de la carrière plane pour les collaborateurs universitaires.

En outre, est intégré le coût éventuel de la mise à la disposition des présidents des commissions permanentes d'un collaborateur de niveau 1 supplémentaire.

LITTÉRA B. – PERSONNEL

Le budget prévoit une indexation effective dans le courant de l'année.

01. Traitements et salaires

Le personnel du Parlement se compose de nonante-quatre personnes dont :

- septante agents nommés à titre définitif (trois de ces agents sont actuellement en détachement) ;
- sept agents en stage (deux de ces agents dont le stage a été suspendu sont actuellement en détachement) ;
- dix-sept agents sous régime contractuel ;

L'évaluation budgétaire a été établie en tenant compte de ces effectifs. Elle comprend donc les traitements des membres du personnel en détachement, ces traitements faisant l'objet d'un remboursement. La subvention-traitement relative à la Conservatrice du Fonds d'Histoire du mouvement wallon est aussi reprise sous cet article.

Les crédits prévus couvrent également le recrutement, en 2001, de trois nouveaux agents (destinés au service des traitements du personnel, au service du compte rendu intégral et au service de l'informatique).

LITTÉRA C. – IMPRESSION – ABONNEMENTS – DOCUMENTS

C 01. Documents et publications

La diminution proposée résulte essentiellement de la prise en charge par le budget 2000 du coût d'impression des tables analytiques de législature.

C 04. Documentation et périodiques

L'augmentation répond à l'accroissement constant des copies réalisées par les services du Parlement (service de la presse notamment).

LITTÉRA D. – BÂTIMENTS

D 01. Loyers et indemnités d'occupation

L'augmentation du crédit résulte de l'indexation des loyers et du précompte immobilier.

LITTÉRA E. – CHAUFFAGE – ÉCLAIRAGE – EAU

L'augmentation vise à couvrir le renchérissement du coût de l'énergie provoqué par la crise pétrolière.

LITTÉRA F. – MOBILIER – MATÉRIEL

F 01. Mobilier-matériel : location

L'augmentation des crédits correspond à une augmentation du volume des copies effectuées par les copieurs disposés dans les divers bâtiments du Parlement.

LITTÉRA H. – P.T.T.

H 02. Téléphone

L'augmentation des crédits vise à couvrir l'augmentation des frais de communication, les nouveaux accès Internet à établir au bénéfice des services du Greffe ainsi que le coût du contrat Belnet permettant au site Internet du Parlement de bénéficier d'un accès de 512 kbit/s.

LITTÉRA J. – RELATIONS PUBLIQUES – PROTOCOLE

J 01. Relations publiques

L'augmentation vise à couvrir des actions d'information à destination du public et l'accueil de délégations étrangères.

LITTÉRA L. – ASSURANCES

La diminution du crédit est conséquente à une réévaluation à la baisse par la Smap de la prime de l'assurance collective «Hospitalisation-soins de santé».

DÉPENSES DE CAPITAL

LITTÉRA A2 CAP – MEMBRES

Réévaluation du crédit en raison des achats pratiqués lors des exercices antérieurs.

LITTÉRA F. CAP. 1 – ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU

Réévaluation du crédit en raison des achats pratiqués lors des exercices antérieurs.

LITTÉRA F. CAP. 2 – ACHAT DE MACHINES ET DE MATÉRIEL

F. Cap. 2 04 – Equipement téléphonie

Le crédit vise le transfert d'un central téléphonique et l'adaptation du réseau

F. Cap. 2 06 – matériel informatique

Ces crédits sont destinés à permettre la mise en réseau complète des bâtiments du Parlement, l'achèvement du système Aquarius, sa mise à disposition sur Internet, le perfectionnement du réseau interne et le renouvellement de certains P.C.

LITTÉRA K. – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Les crédits prévus représentent les 2/3 du coût de la première phase d'aménagement des nouveaux locaux de la rue Notre-Dame.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT WALLON POUR L'ANNÉE 2001

I. INTRODUCTION

Le budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2001, établi sur base des besoins estimés, est de 1.486.000.000 francs belges se répartissant en 1.376.919.006 francs belges pour les dépenses courantes, 74.100.000 francs belges pour les dépenses de capital et 34.980.994 francs belges pour les dépenses de T.V.A.

L'accroissement par rapport au budget initial de l'année 2000 est de 45.000.000 francs belges, soit 3,1 %.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE ET DISCUSSION DES LITTÉRAS

M. Smeets tient à émettre dès l'abord un commentaire général sur le montant de l'accroissement du budget de fonctionnement par rapport à l'année 2000. Plusieurs dépenses inhérentes au renouvellement du Parlement le 13 juin 1999 ont été prises en charge par les budgets 1999 et 2000. Ces montants se retrouvent toutefois encore dans le budget 2001, alors que ces dépenses ont été couvertes. Il estime le montant réel de l'accroissement à 115 millions de francs et non 45 millions. Le taux d'accroissement est donc de 8 % et non de 3,1 %.

Plusieurs membres, dont **MM. Damseaux, Hofman et Lebrun** soulignent que le Parlement établit souverainement le montant des crédits destinés à couvrir ses besoins et qu'il convient de ne pas procéder à des économies au détriment des conditions de travail au sein du Parlement. Ils tiennent pour prudent de ne pas multiplier les recours au Fonds de réserve et rappellent à **M. Smeets**, que le présent projet de budget est présenté par le Bureau de l'assemblée, dont il est membre.

M. Smeets expose qu'il convient que ces crédits soient bien utilisés et rappelle son opposition à l'engagement de collaborateurs pour les présidents des commissions permanentes.

DÉPENSES COURANTES

LITTÉRA A3 – 04 COLLABORATEURS DES MEMBRES ET COLLABORATEURS DES GROUPES POLITIQUES

M. SMEETS ne peut marquer son accord au maintien à ce poste des crédits afférents à l'engagement de collaborateurs pour les présidents des commissions permanentes. Il comprendrait mieux, s'il faut aider ces présidents, que cela soit le fait d'agents engagés au sein du personnel de l'institution.

M. le Président Collignon fait valoir qu'une inscription budgétaire est un acte aléatoire, la dépense ne s'ensuivant pas nécessairement. En outre, aucune décision n'est prise sur le fond, la proposition devant être débattue en Conférence des présidents le 7 décembre.

M. Tiberghien en donne acte à M. le Président, mais confirme que les représentants du groupe écolo donnent leur préférence à une aide aux présidents de commission via le personnel du Parlement.

M. Smeets note encore que la proposition d'engager des collaborateurs personnels a déjà été évoquée deux fois au sein du Bureau, sans qu'une décision ne soit prise et sera maintenant soumise à la Conférence des présidents. En attendant le crédit va être confirmé au sein du budget. Il craint dès lors une prise de décision par le fait accompli.

M. Lebrun, veut rappeler les faits suivants :

- la Conférence des présidents a été interpellée à ce sujet il y a des mois, par les présidents des commissions ;
- le Bureau, à l'époque, a reporté toute décision à 2001 ;
- le Bureau a inscrit les crédits nécessaires dans le budget ; à défaut d'utilisation, ces crédits seront portés en réserve ;
- cette décision a été prise par le Bureau, organe collégial, au sein duquel il n'y a pas eu en l'occurrence consensus du fait, non pas du représentant de l'opposition, mais des représentants d'une composante de la majorité, situation qui n'est pas sans provoquer sa perplexité.

M. Hofman confirme que la décision relative à l'application de la mesure a été déferée à la Conférence des présidents, mais que l'inscription budgétaire a été arrêtée par le Bureau du Parlement, même si en l'espèce ce ne fut pas par consensus. Il rappelle qu'un précédent de ce type a déjà été constaté lors de l'inscription du crédit relatif à l'aide régionale aux partis.

M. Javaux tient à confirmer qu'il n'y a eu aucune concertation des présidents de commission et que pour sa part – et pour autant qu'il y ait lieu d'aider ces présidents, dont les commissions ne se trouvent pas toutes confrontées au même volume de travail – il adhère totalement aux conclusions dégagées par les représentants de son groupe.

M. Desgain partage sans réserve le souci des autres membres de la commission d'assurer le meilleur fonctionnement du Parlement. Sa seule divergence avec ces autres membres porte sur la nature de l'aide envisagée. Il a, à ce propos, pris note des déclarations de M. le Président Collignon et d'autres commissaires quant au caractère non obligatoire de l'inscription budgétaire et la nécessité de soumettre la décision aux membres de la Conférence des présidents.

Mme Bertouille, pour sa part, apporte son soutien tant au budget qu'à la mesure particulière proposée.

LITTÉRA D – BATIMENTS – 01 LOYERS ET INDEMNITÉS D'OCCUPATION

Sur question de **M. Liénard**, il est précisé que ces crédits couvrent le loyer de la Maison des parlementaires et le précompte immobilier afférent à cet immeuble, la location de deux niveaux de parking pour les parlementaires, ainsi que de deux garages privés pour des véhicules de service du Parlement.

DÉPENSES DE CAPITAL

LITTÉRA K – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX – 01 AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU GREFFE

Sur question de **M. Smeets**, il est confirmé que le crédit porté à ce poste ne couvrira que partiellement les frais des travaux d'aménagement de la nouvelle Maison des parlementaires et que le solde des dépenses devra être imputé au Fonds de réserve du Parlement.

III. VOTES

Les littéras relatifs aux dépenses courantes sont adoptés à l'unanimité des neuf membres votants.

Les littéras relatifs aux dépenses de capital sont adoptés à l'unanimité des neuf membres votants.

L'ensemble du projet de budget est adopté à l'unanimité des neuf membres votants.

IV. RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Président,

A. LIÉNARD

Le Rapporteur,

L. WALRY

8/12/00		BUDGET 2000	BUDGET 2001	DIFFERENCES
DEPENSES COURANTES				
A1 BUREAU				
01 INDEMNITE DE LA PRESIDENCE		1 790 000	1 850 000	60 000
02 INDEMNITES MEMBRES DU BUREAU, PRESIDENTS DE GROUPE, PRESIDENTS DE COMMISSION		15 760 000	16 100 000	340 000
	TOTAL	17 550 000	17 950 000	400 000
A2 MEMBRES				
01 INDEMNITE				
	Indemnité parlementaire	212 027 784	216 271 032	4 243 248
	Allocation de fin d'année	6 246 890	6 371 828	124 938
	Pécule de vacances	5 041 997	5 142 837	100 840
	Allocations familiales	1 095 286	1 117 192	21 906
	Indemnité de funérailles	912 553	920 000	7 447
	Indemnité de départ	72 452 821	20 500 000	-51 952 821
	sous-total	297 777 331	250 322 889	-47 454 442
02 PENSIONS-COTISATION A CHARGE				
	cotisation patronale	15 942 358	13 936 845	-2 005 513
	subsidi ordinaire	46 498 542	40 649 130	-5 849 412
	sous-total	62 440 900	54 585 975	-7 854 925
03 REMBOURSEMENT DE FRAIS CONSENTIS				
	soins de santé	8 028 552	7 031 760	-996 792
	frais de déplacement	7 288 000	7 288 000	0
	frais exposés	34 192 660	35 260 812	1 068 152
	sous-total	49 509 212	49 580 572	71 360

8/12/00	BUDGET 2000	BUDGET 2001	DIFFERENCES
04 COLLABORATEURS DES MEMBRES ET COLLABORATEURS DES GROUPES POLITIQUES			
Collaborateurs	379 000 000	381 000 000	2 000 000
frais de déplacement	12 132 000	12 312 000	180 000
sous-total	391 132 000	393 312 000	2 180 000
05 FOURNITURES			
enveloppes affranchies	1 200 000	1 200 000	0
fournitures diverses	2 500 000	2 500 000	0
sous-total	3 700 000	3 700 000	0
06 AIDES AUX GROUPES POLITIQUES			
subside Art. 11 du règlement	82 667 205	84 320 550	1 653 345
dotation aux partis politiques Art.12	105 644 921	107 757 820	2 112 899
secrétariat des groupes	40 431 460	42 500 000	2 068 540
prestations pour compte des groupes	11 888 000	13 500 000	1 612 000
frais de déplacement	1 468 800	1 468 800	0
sous-total	242 100 386	249 547 170	7 446 784
TOTAL	1 046 659 829	1 001 048 606	-45 611 223
A3 RELATIONS EXTERIEURES			
01 Missions à l'étranger	6 000 000	6 000 000	0
02 Coopération interrégionale	1 000 000	1 000 000	0
03 Participation conférences et colloques	1 000 000	1 600 000	600 000
04 Participation a des organismes inter-parlementaires	1 500 000	1 500 000	0
TOTAL	9 500 000	10 100 000	600 000
B PERSONNEL			
01 TRAITEMENTS ET SALAIRES	129 000 000	140 900 000	11 900 000

8/12/00	BUDGET 2000	BUDGET 2001	DIFFERENCES
02 ALLOCATION DE FOYER / RESIDENCE	550 000	570 000	20 000
03 ALLOCATIONS FAMILIALES	5 000 000	5 500 000	500 000
04 INDEMNITES FIXES	12 000 000	13 550 000	1 550 000
05 CHEQUES REPAS	5 200 000	5 570 000	370 000
06 PECULE DE VACANCES ET PROGRAMMATION SOCIALE	9 000 000	9 935 000	935 000
07 ONSS COTISATIONS PATRONALES	9 000 000	11 180 000	2 180 000
08 PERSONNEL AU CACHET	6 700 000	8 300 000	1 600 000
09 PERSONNEL INTERIMAIRE	3 000 000	4 500 000	1 500 000
10 INDEMNITES DE DEPLACEMENT	3 000 000	3 500 000	500 000
11 RETENUE SUR PECULE DE VACANCES	650 000	700 000	50 000
12 COTISATION DE MODERATION SALARIALE	7 900 000	8 370 000	470 000
13 COTISATION SPECIALE DE SECURITE SOCIALE	950 000	1 000 000	50 000
14 COTISATION AU FONDS SOCIAL RETENUE SUR B01	193 500	211 350	17 850
15 SUBVENTION AU FONDS SOCIAL	580 500	634 050	53 550
TOTAL	192 724 000	214 420 400	21 696 400
C IMPRESSION-ABONNEMENTS-DOCUMENTS			
01 DOCUMENTS ET PUBLICATIONS	37 000 000	35 000 000	-2 000 000
02 SERVICE DE DOCUMENTATION			0
03 RELIURES,ARCHIVES	500 000	500 000	0
04 DOCUMENTATION ET PERIODIQUES	4 000 000	4 500 000	500 000
05 REPRODUCTION	4 500 000	5 000 000	500 000
TOTAL	46 000 000	45 000 000	-1 000 000
D BATIMENTS			
01 LOYERS ET INDEMNITES D'OCCUPATION	16 000 000	18 500 000	2 500 000
02 NETTOYAGE	5 000 000	5 000 000	0

8/12/00		BUDGET 2000	BUDGET 2001	DIFFERENCES
03	ENTRETIEN ET REPARATION	4 000 000	5 000 000	1 000 000
	TOTAL	25 000 000	28 500 000	3 500 000
E CHAUFFAGE-ECLAIRAGE-EAU				
01	EAU	500 000	500 000	0
02	GAZ-ELECTRICITE	5 000 000	6 500 000	1 500 000
03	MAZOUT			0
	TOTAL	5 500 000	7 000 000	1 500 000
F MOBILIER-MATERIEL				
01	MOBILIER-MATERIEL : LOCATION	5 000 000	6 500 000	1 500 000
02	MOBILIER-MATERIEL : ENTRETIEN	5 000 000	5 000 000	0
	TOTAL	10 000 000	11 500 000	1 500 000
G FOURNITURES				
01	ARTICLES DE BUREAU	1 300 000	1 300 000	0
02	FOURNITURES DIVERSES		FM	FM
03	PETIT MATERIEL ET PRODUITS D'ENTRETIEN	300 000	300 000	0
04	BOISSONS-ALIMENTATION-MATERIEL DE CUISINE	3 500 000	4 000 000	500 000
05	HABILLEMENT,LINGERIE-ACHAT ET ENTRETIEN	2 000 000	2 200 000	200 000
06	FLEURS - COURONNES	250 000	250 000	0
07	ENVELOPPES - PAPIER	3 000 000	3 200 000	200 000
	TOTAL	10 350 000	11 250 000	900 000
H P T T				
01	FRAIS D'EXPEDITION	400 000	400 000	0
02	TELEPHONE	6 500 000	8 000 000	1 500 000
	TOTAL	6 900 000	8 400 000	1 500 000

8/12/00	BUDGET 2000	BUDGET 2001	DIFFERENCES
I TRANSPORT			
01 ASSURANCES VEHICULES	1 200 000	1 500 000	300 000
02 TAXES VEHICULES	150 000	250 000	100 000
03 LOCATION VEHICULES	350 000	350 000	0
04 CARBURANT	1 200 000	2 000 000	800 000
05 REPARATION ET ENTRETIEN DES VEHICULES	1 000 000	1 000 000	0
TOTAL	3 900 000	5 100 000	1 200 000
J RELATIONS PUBLIQUES-PROTOCOLE			
01 RELATIONS PUBLIQUES	4 500 000	6 000 000	1 500 000
02 PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000	100 000	0
03 SUBVENTIONS DIVERSES	500 000	750 000	250 000
TOTAL	5 100 000	6 850 000	1 750 000
K FRAIS FINANCIERS/PRECOMPTE			
	800 000	800 000	0
TOTAL	800 000	800 000	0
L ASSURANCES			
	11 800 000	9 000 000	-2 800 000
TOTAL	11 800 000	9 000 000	-2 800 000
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	1 391 783 829	1 376 919 006	-14 864 823

8/12/00		BUDGET 2000	BUDGET 2001	DIFFERENCES
DEPENSES DE CAPITAL				
A2 CAP MEMBRES				
01 MEMBRES-ACHAT MOBILIER ET MATERIEL		2 000 000	1 000 000	-1 000 000
02 GROUPES POLITIQUES-ACHAT MOBILIER ET MATERIEL		1 000 000	1 000 000	0
TOTAL		3 000 000	2 000 000	-1 000 000
D CAP ACHAT D' IMMEUBLES				
01 ACHAT D' IMMEUBLES			5 600 000	5 600 000
TOTAL		0	5 600 000	5 600 000
F.CAP.1 ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU				
01 BUREAUX		3 000 000	3 000 000	0
02 LUMINAIRES		200 000	200 000	0
03 MOBILIERS DIVERS		4 000 000	3 000 000	-1 000 000
TOTAL		7 200 000	6 200 000	-1 000 000
F.CAP.2 ACHAT DE MACHINES ET DE MATERIEL				
01 MACHINES D' EXPEDITION		500 000	500 000	0
02 MACHINES DE BUREAU		200 000	200 000	0
03 MATERIEL D'ENTRETIEN		150 000	200 000	50 000
04 EQUIPEMENT TELEPHONIE		2 500 000	5 000 000	2 500 000
05 MATERIEL DIVERS		1 000 000	1 500 000	500 000
06 MATERIEL INFORMATIQUE		3 000 000	7 000 000	4 000 000
07 SECURITE		1 500 000	1 000 000	-500 000
TOTAL		8 850 000	15 400 000	6 550 000

	8/12/00		BUDGET 2000	BUDGET 2001	DIFFERENCES
F.CAP.3 ACHAT DE DECORATION					
01 TABLEAUX ET SCULPTURES		1 000 000		1 000 000	0
02 TAPIS ET REVETEMENTS DES SOLS		500 000		500 000	0
TOTAL		1 500 000		1 500 000	0
I.CAP.ACHAT DE VEHICULES					
01 ACHAT DE VEHICULES		2 000 000		3 000 000	1 000 000
TOTAL		2 000 000		3 000 000	1 000 000
K AMENAGEMENT DES LOCAUX					
01 AMENAGEMENT DES LOCAUX DU GREFFE		4 000 000		46 000 000	42 000 000
TOTAL		4 000 000		46 000 000	42 000 000
TOTAL DES DEPENSES DE CAPITAL		26 550 000		74 100 000	47 550 000
T V A					
TOTAL TVA DEPENSES COURANTES		17 090 671		19 419 994	2 329 323
TOTAL TVA DEPENSES EN CAPITAL		5 575 500		15 561 000	9 985 500
TOTAL DES DEPENSES TVA		22 666 171		34 980 994	12 314 823
RECAPITULATIF					
TOTAL DES DEPENSES COURANTES		1 391 783 829		1 376 919 006	-14 864 823
TOTAL DES DEPENSES DE CAPITAL		26 550 000		74 100 000	47 550 000
TOTAL DES DEPENSES TVA		22 666 171		34 980 994	12 314 823
TOTAL GENERAL		1 441 000 000		1 486 000 000	45 000 000

